# **Groupe de réflexion – Fournitures scolaires 22 janvier 2024**

## Gratuités (M à 12<sup>e</sup>) – Rendre gratuit

### 1- Matériel didactique et ressources pédagogiques

- Manuels (dépôt), cahiers d'exercice
- Matériel artistique, scientifique et d'éducation physique
- Livres et albums de lectures, ouvrages de références (dictionnaires, atlas...)
- Outils technologiques
- Matériel de rangement en classe (bacs, paniers...)

Recommandation: rendre gratuit

#### 2 - Fournitures scolaires

- Crayons, stylos, gommes à effacer, calculatrice, agenda, cadenas, etc.
- Articles d'hygiène et de salubrité (mouchoir...)
- Duo-tangs, feuilles, cartables

Recommandation: rendre gratuit

Dons pourraient être sollicités auprès des familles

#### 3- Sorties scolaires pendant le temps d'instruction

- S'appuyer également sur des subventions, contributions des APÉS, etc.
- Petites écoles avec budgets restreints devraient être subventionnées.

Recommandation: rendre gratuit

Dons pourraient être sollicités auprès des familles

# Exceptions à la gratuité (M à 12<sup>e</sup>) – Frais pourraient être chargés aux familles

#### 4 - Matériel d'organisation personnelle :

- Étuis à crayons, sac d'école, etc.
- Vêtements d'éducation physique

### 5- Programme IB, PEI (secondaire)

- Certains frais chargés aux parents (exemples : frais d'inscription aux examens, frais d'annulation aux examens...)
- Recommandation : repenser le financement de l'IB pour réinvestir dans les programmes de métiers.
- Revoir le financement de ces programmes dans les écoles.

# **Groupe de réflexion – Fournitures scolaires 20 février 2024**

Gratuités (M à 12 <sup>e</sup> )	Exceptions à la gratuité (M à 12 <sup>e</sup> ) - Frais pourraient être chargés aux familles
	<ul> <li>6 - Programme de musique</li> <li>Les écoles ont la possibilité de charger les parents pour la location d'instrument.</li> <li>Principe d'inclusion et gratuité absolue pour les familles qui ne peuvent pas contribuer (LIEN, fonds d'abordabilité, budget d'école). Importance de ne pas exclure d'élèves du programme.</li> </ul>
	<ul> <li>7 - Programme parascolaire</li> <li>Les écoles ont la possibilité de charger les parents pour couvrir les frais (transport, organisation)</li> <li>Principe d'inclusion et gratuité absolue pour les familles qui ne peuvent pas contribuer (LIEN, fonds d'abordabilité, budget d'école). Importance de ne pas exclure d'élèves du programme.</li> </ul>